

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

2^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 7 mars 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.03.02/101

**Budget et activités des équipements
relevant du Réseau de Lecture
publique & Multimédia de
Cap Excellence**

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 7 mars, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 24 février 2014.

**Présents : 26**

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Max CELIGNY (Présent à partir de 10h32)	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Marie-Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
Mme Annie LOUIS-MARIE	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire
Mme Kitty WALPO	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 0

Excusés non représentés : 4

<u>Vice-Président :</u> M. Eric JALTON (1 ^{er} Vice-Président)
<u>Délégué Communautaire :</u> M. Ary CHIALUS M. Michel RINÇON (Présent jusqu'à 11h04) M. Patrick SELLIN (Présent jusqu'à 11h37)

Absents non excusés : 10

<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
<u>Délégués communautaires :</u> M. Georges CIDEME M. Audry CORNANO M. Gérard DESTOUCHES M. Maurice LORQUIN Mme Alexandrine MOUEZA Mme Nathalie PELMONT Mme Betty SALBOT Mme Nadège THEOPHILE Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/18 du 15 avril 2013 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

Considérant le rapport du Président ;

La politique de lecture publique communautaire, que nous souhaitons mettre en place devrait devenir, après rénovation intégrale des équipements du réseau, un élément important pour atteindre des objectifs d'accès à la lecture, à l'information, aux arts et à la culture.

Elle devrait également permettre d'éduquer et de former les publics, en tendant vers des bibliothèques « citoyennes », c'est-à-dire en interaction avec la vie des quartiers, offrant des services de qualité et répondant aux attentes de tous les publics.

Si le plan de développement de la lecture publique s'appuyant sur une politique d'acquisition, la réalisation d'un plan d'investissement sur 3 ans, d'un plan de formation du personnel, de développement des activités et d'amélioration des conditions de travail pour le personnel, mais aussi d'accueil du public ont pris quelques retards, l'objectif en 2014 est de donner enfin forme à toutes ces propositions.

Avec la réouverture imminente de la Bibliothèque de Lacroix, et celle déjà effective du Relais Livres de Chazeau, il devient indispensable de donner les moyens aux agents en charge de la Lecture publique de développer toutes les missions d'une bibliothèque moderne, avec un fond documentaire actualisé, des espaces accueillants et adaptés aux différents publics, des partenariats (associations, crèches, PMI, maison de l'enfance, établissements et groupes scolaires,...) confortant leur emprise sur le territoire et des actions en direction des publics du quartier.

Une dotation de **350.000 €** a été proposée lors de la Commission culture qui s'est réunie le 4 février 2014, pour mettre à niveau les fonds documentaires des 4 bibliothèques du réseau.

Un budget de **100.000 €** est également sollicité pour mettre œuvre la quinzaine de conventions déjà conclues dans ce secteur et en développer de nouvelles.

Ces propositions seront confortées par des demandes de financement auprès de la DAC, du Conseil Général et le développement d'un sponsoring de proximité sur lequel les bibliothécaires se sont déjà engagées.

L'année 2014 marquera également le véritable point démarrage de la rénovation du réseau des équipements dédiés, sachant que la DAC a appuyé ce plan par la dotation de 100.000 € pour les équipements de Pointe-à-Pitre et 170.000 € pour les équipements des Abymes. La mobilisation du 3^{ème} volet de ce plan devrait permettre l'acquisition en 2015, d'un « *Biblio-bus Multimédia* », dès « consommation » des subventions déjà accordées.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- Qu'il est nécessaire de développer un budget annuel permettant le renouvellement des fonds (50.000 € en 2014) et un budget de 100.000 € pour les activités du réseau (rappel intégré au budget de la DGADP – pour 4 établissements).

ARTICLE 2- De mettre en œuvre les conventions et activités proposées aux publics.

ARTICLE 3- D'autoriser le Président de Cap Excellence d'engager la Communauté d'agglomération par des demandes de cofinancements auprès des principales collectivités publiques, les entreprises privées.

ARTICLE 4- D'autoriser le Président à procéder aux signatures de contrats et conventions nécessaires à la bonne marche des établissements.

ARTICLE 5- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2014.

ARTICLE 6 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 7- Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

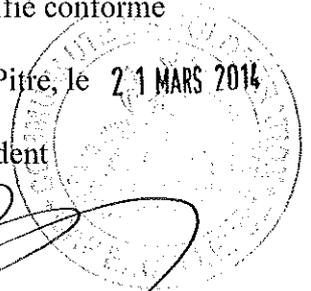
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 21 MARS 2014

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 24 MARS 2014